L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 3 SEPTEMBRE 1862. — [illegible] E. DUFOUR, S. HARBY, Éditeurs-Propriétaires

[illegible]

Billets [illegible].

Les [illegible] de la ville devant cesser d'être admis dans la circulation à partir du 15 de ce mois, nous cesserons dès aujourd'hui de les recevoir dans nos bureaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. S. Sykes, à 10 heures et demie, dans la rue des Magasins No 9, farine, maquereaux, chandelles, café.

Par H. Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41, marchandises sèches, vêtements, chapeaux, &c.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures, au poteau 37, 3me District,—pommes de terre nouvelles.

LE BILL DE CONFISCATION.

Beaucoup de nos lecteurs nous ayant exprimé le désir de lire le texte original du bill de confiscation, dont la traduction a paru hier dans l'*Abeille*, nous le publions aujourd'hui dans notre partie anglaise.

Influence de la crise américaine sur les exportations françaises.

Nous extrayons d'un travail publié dans le *Constitutionnel* sur le mouvement des importations et des exportations, le chapitre suivant qui indique les diminutions causées dans les exportations françaises par la guerre d'Amérique:

Nous avons montré que l'importation des articles manufacturés introduits en France en vertu du nouveau régime douanier n'avait pas dépassé 72 millions en 1861, sur une augmentation totale d'importations de 571,700,000 fr. comparativement à 1859.

Mais les exportations ont éprouvé de [illegible] 140,300,000 fr. Prenons en à un [illegible] de cette diminution, ils se groupent comme ceux de l'importation elle-même. Ce sont d'abord les conséquences d'une mauvaise récolte à l'intérieur ou d'une bonne récolte à l'étranger, qui se traduisent par une réduction de l'exportation des céréales pour 127,300,000 fr., des vins pour [illegible] fr.; des alcools pour 12,100,000 francs, des garances pour 2,300,000 fr., ensemble [illegible] fr.

Comme la diminution totale des exportations comparativement à 1859 n'a été que de 140,300,000 fr., et qu'il nous reste à tenir compte de la perturbation portée dans certaines industries par la fermeture presque complète du marché américain, on devine que certains de nos produits ont dû subir un accroissement considérable, qui a balancé une double cause de déficit.

Voici en effet les articles, autres que les produits agricoles, dont la diminution se rattache à la crise d'Amérique: peaux préparées, 6,600,000 fr.; soies écrues 3,500,000 francs; soies teintes 700,000 fr., tissus de lin 3,100,000 fr., tissus de soie 31,100,000 fr., tissus de coton 4,300,000 fr.; ensemble 99,300,000 fr.

D'autres articles ont encore diminué, sous l'influence de causes diverses, [illegible] 2,300,000 fr., ouvrages en fonte 1,400,000 fr., [illegible] 400,000 fr.; [illegible] 1,700,000 [illegible] 400,000 fr.; porcelaines et poteries 5,300,000 fr.; ensemble 11,400,000 fr.

Ainsi diminution d'exportations agricoles et vinicoles, 151,300,000 fr.; par suite de la guerre d'Amérique et de la rareté du coton, 99,300,000 fr., par causes diverses, 11,400,000 fr.; total des diminutions comparativement à 1859, 262 millions fr.

Si nous avions réellement perdu ces 262 millions comparativement à 1859, il ne faudrait accuser que les intempéries de l'année dernière, la rareté du coton et la guerre des États-Unis; et l'on pourrait certifier que notre commerce extérieur n'a subi aucun préjudice quelconque par suite des traités de commerce et de l'abaissement des tarifs.

Mais, grâce à Dieu, nous n'avons point [illegible] d'un résultat purement négatif; nous allons placer sous les yeux du lecteur le tableau des accroissements obtenus, [illegible] circonstances les plus défavorables, par quelques-uns des principaux produits de nos manufactures:

Lin et chanvre, 1,000,000 fr.; fils de coton, 200,000 fr.; fils de chanvre et de lin, 700,000 fr.; livres, musique et gravures, 400,000 francs; machines et mécaniques, 500,000 fr.; meubles, 500,000 fr.; papier, 2,500,000 fr.; [illegible] fr.; toiles de lin et de chanvre, 9,700,000 fr.; tissus de laine, 25,900,000 francs; autres articles, 100,200,000 fr.; total, 142,100,000 fr.

Ainsi, des causes naturelles et des événements politiques ont fait fléchir de 262 millions plusieurs de nos produits d'exportation, mais la force propre de notre industrie et les nouveaux débouchés que lui a ouverts la politique commerciale de l'Empereur lui ont procuré la notable augmentation de 142,100,000 fr. sur les principaux articles, ce qui réduit à 119,900,000 fr. la diminution enregistrée par les documents sommaires de l'administration des douanes.

PRISONNIERS À VICKSBURG.

Le maire de Vicksburg annonce par la voie de la presse que 15,000 prisonniers confédérés seront bientôt débarqués dans cette ville pour être échangés contre autant de prisonniers fédéraux, suivant les termes d'un cartel officiellement arrangé entre les autorités militaires des deux parties. Il invite les familles [illegible] à se présenter immédiatement au bureau de la mairie.

Un bruit douteux.—Nous lisons dans le *Grenada Appeal* du 26 août:

"Le *Savannah News* dit que George N. Sanders est allé en Europe pour faire [illegible] confédéré d'un certain nombre de vapeurs [illegible] blindés. Nous ignorons [illegible] renseignement; mais [illegible] comme de la contrebande."

Établissement des phares aux passes du fleuve.—Les navigateurs sont prévenus qu'à partir de la nuit du 1er octobre, la lumière sur le côté Sud-Ouest de l'Île Gordon, près de l'entrée de la passe Sud du fleuve, reparaîtra chaque nuit, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Elle sera visible, par un temps clair, à une distance de 12 milles. On fait des préparatifs pour rétablir la lumière de la passe à l'Outre, [illegible] jusqu'à ce que le travail sera fini.

Mort d'un guérillas.—M. Charles Pope, qui avait été longtemps juge de paix dans le District [illegible] et qui était, il y a sept jours à peine, chef de guérillas, est mort lundi à l'hôpital St. James, des suites de la blessure qu'il avait reçue à la jambe dans un engagement contre la cavalerie de [illegible] Pontchatoula. Ses efforts, pour échapper à ceux qui le poursuivaient, avaient contribué à [illegible] la gravité de la blessure [illegible].

Pour la paroisse Plaquemine.—Le bateau à vapeur *Lone Star* fera désormais un service régulier entre la Nlle-Orléans et la Pointe-à-la-Hache. Il partira d'ici tous les samedis à 10 heures du matin, et de la Pointe-à-la-Hache [illegible]. Voir aux avis.

Prise de la mer [illegible].

Des renseignements [illegible] le *New York Herald*, il résulte que les croiseurs fédéraux ont pris 20 navires du Sud en [illegible] la course pour le Sud. De ces 20 navires, 13 portaient le pavillon anglais et 7 le pavillon confédéré. Trois navires de Sud étaient chargés de contrebande anglaise à la Havane ou à Nassau. Par conséquent la marine de contrebande anglaise [illegible] que 43 bâtiments. Il est [illegible] que dans cette [illegible] ne figure aucun navire aux couleurs françaises ou espagnoles. On [illegible] les bâtiments anglais qui ont été les plus nombreux et les plus hardis [illegible] contrebande. Ces 20 navires ont été pris, savoir: trois au large du Mississippi, deux au large de la baie de la Mobile, un au large de la baie de St. André, deux vers les côtes de l'Île de Cuba, quatre au large d'Abaco, un devant Charleston, six vers les côtes de la Caroline du Sud et un dans la baie de Sound. [illegible] La valeur de ces bâtiments, presque tous à vapeur, est estimée, avec leurs cargaisons, de cinq à huit millions de piastres.

Extension du temps pour le tirage.—Le temps du recrutement avait été déjà remis au [illegible], après avoir été fixé primitivement au 15 août. Nous trouvons maintenant qu'un [illegible] a été remis [illegible] Nous en [illegible] *Boston Post* du 23 [illegible] sujet le paragraphe suivant:

Une dépêche de Washington dit que plusieurs gouverneurs des États loyaux ont télégraphié au département de la guerre que les quotas de leurs États, en vertu des deux appels pour lever de nouvelles troupes, pourront être remplis si le gouvernement prolonge jusqu'au 1er octobre le temps donné pour les opérations du recrutement. Le gouvernement prendra la question en considération.

Bureaucratie militaire.—Les employés de la trésorerie fédérale qui se sont [illegible] aujourd'hui [illegible] et, sans doute aussi, les employés des autres départements administratifs, qui s'étaient enrégimentés en meeting pour refuser à une organisation militaire, [illegible] au journal de Boston. L'élément de la paix [illegible] du bureaucratie officielle de Washington.

Les princes d'Orléans.

Nous recevons de M. Bocher, dit le *Constitutionnel*, une lettre que nous ne faisons aucune difficulté d'insérer dans nos colonnes, bien que cette lettre ait été [illegible] *Times* et au *Morning Post*, [illegible] nous sommes bornés à reproduire le texte, sans y ajouter le moindre commentaire.

De sept lettres de M. Bocher, mandataire des princes, rue de Varennes, 55, répond à une accusation parfaitement imaginaire, et ne répond pas à l'accusation véritable. Les journaux anglais, en effet, ont [illegible] réflexion, répétons-le, n'ont pas dit que les deux aides-de-camp du général McClellan dont il est question, n'avaient pas assisté aux combats devant Richmond, ils avaient seulement trouvé étrange,—nous employons le mot le plus doux,—qu'on abandonnât une cause au moment où la fortune semblait l'abandonner. C'est à cela qu'il fallait répondre, et c'est à cela qu'on n'a pas répondu. Voici la lettre de M. Bocher:

24 juillet 1862.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le *Constitutionnel*, dans son numéro du 18 de ce mois, a parlé du retour en Europe des princes d'Orléans de manière à laisser croire qu'ils auraient quitté les rangs de l'armée fédérale avant les derniers combats qu'elle a soutenus devant Richmond.

Je compte trop sur votre loyauté, Monsieur, pour ne pas espérer que vous voudrez bien rétablir la vérité des faits.

M. le comte de Paris et son frère, M. le duc de Chartres, atteints des fièvres depuis plusieurs jours, devaient partir le 24 juin; leurs préparatifs étaient terminés, leurs adieux faits. Mais ayant compris qu'une rencontre était imminente, ils sont restés et ont pris part, comme aides de camp du général en chef, à toutes les opérations de l'armée jusqu'à la fin de la lutte.

Agréez, monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Ed. Bocher,
Mandataire des princes de la maison d'Orléans, rue de Varennes, 55.

En quoi les explications qui précèdent viennent-elles changer ou même atténuer ce qu'on a dit de cet événement jugé par les journaux anglais? En réalité, la lettre de M. Bocher ne fait que corroborer l'opinion du *Times*: "Les princes d'Orléans ont déserté la cause de l'Union *le jour où elle a cessé d'être victorieuse*."

Le *Times* est sans doute très sévère et le *Morning Post* l'a été également. Mais, en bonne justice, on est bien forcé de reconnaître que si les mandataires de M. Bocher ne sont pas partis avant la bataille, ils sont partis après la défaite. [illegible]

Le Mexique et ses richesses.

Nous extrayons de la brochure de M. Théard, brochure très intéressante d'un bout à l'autre, la partie qui nous paraît devoir présenter le plus d'attraits aux gens qui pensent sérieusement à émigrer pour se rendre au Mexique, et nous rappelons à nos lecteurs que ce petit ouvrage, "véritable guide des émigrants" (pour employer les termes de l'auteur lui-même) se vend chez tous les libraires de la ville ainsi qu'au bureau du *Compilateur*, à l'angle des rues Ste-Anne et Condé.

Situation géographique.—Climat.—Horticulture.—Agriculture.

Le Mexique s'étend, à peu près, du 15e au 33e degré de latitude nord, et du 89e au 115e degré de longitude ouest du méridien de Greenwich.

Sous le rapport du climat, dit Garin, dans son *Atlas*, le Mexique est divisé en trois régions, les terres chaudes, les terres tempérées et les terres froides.

Les premières comprennent la partie basse du sol, c'est-à-dire celles qui sont au-dessous de 2,000 pieds d'élévation, sur les côtes de l'est et de l'ouest.

Les terres chaudes de l'ouest sont moins étendues que celles de l'est, parce que là l'embranchement occidental des Cordillères s'approche plus près de la mer. La température moyenne de cette région peut être estimée à 77 degrés Farenheit. Elle est propre surtout à la culture de la canne, de l'indigo, du coton et des bananes.

Les terres tempérées, qui sont comparativement d'une étendue limitée, occupent la pente des chaînes de montagnes qui bordent des deux côtés le plateau central. Leur élévation est de 2,500 à 5,000 pieds, et leur température moyenne est de 68 à 70 degrés. L'extrême chaud et l'extrême froid y sont également inconnus. Le chêne du Mexique et la plupart des fruits et des céréales d'Europe [illegible] la végétation [illegible] grande force et une grande beauté.

Les terres froides [illegible] le plateau qui s'élève à 5,000 pieds et plus au-dessus de la mer. Dans la ville de Mexico, à une élévation de 7,400 pieds, le thermomètre est tombé quelquefois au-dessous de zéro. Dans la saison la plus froide, la température moyenne de la journée varie de 55 à 70 degrés, tandis que pendant la [illegible] l'ombre, à plus de 75 degrés.

La température annuelle moyenne est d'environ 67 degrés, ce qui est à peu près celle de Rome.

Mais dans les endroits où le plateau s'élève à plus de 8,000 pieds, [illegible] le climat est réellement froid [illegible] parallèle de Mexico, le pied des neiges éternelles varie de 14 à 15,000 pieds. La végétation, sur le plateau supérieur, par suite de la raréfaction de l'air, n'est pas aussi vigoureuse que dans les terres tempérées, et les plantes d'Europe y réussissent [illegible] dans les terres tempérées.

Dans les régions tropicales et centrales, jusqu'au 28e degré nord, il n'y a que deux saisons: celle des pluies, de juillet à la mi-septembre, et la saison sèche, qui dure d'octobre à la fin de mai. Entre le 24e et le 30e parallèle, il pleut moins fréquemment, mais le manque de pluie est compensé par l'abondance des neiges en janvier et février.

Dans les vallées situées sur les bords du Golfe et de l'Océan Pacifique, on rencontre le bananier, l'ananas, l'oranger, le citronnier [illegible] et les plantes des Antilles, on peut dire, en somme, que [illegible]

Dans cette heureuse contrée, l'horticulteur se [illegible] de l'activité de production. À côté de plantes potagères de toutes sortes [illegible] plus celles de nos jardins, [illegible] tels que le [illegible] etc., bien d'autres encore y [illegible].

L'agriculteur peut s'y développer dans les plus vastes proportions, car elle réunit tous les éléments de succès, climat heureux, fertilité et puissance du sol. Quiconque a vu le Mexique [illegible] produit plus que dans certaines vallées du Mexique. Ce pays peut en fournir aisément [illegible] qu'il est tout d'abord [illegible]. Le maïs y est indigène, et ses récoltes y sont abondantes. [illegible] Les lentilles, les fèves, le riz, toutes les céréales, etc., [illegible] à la production.

On sait que le cochenille et la vanille, deux des plus riches éléments de commerce, sont particuliers au Mexique; que le cacao y a produit [illegible] le [illegible] et que le café y est [illegible].

Ce café, connu dans le commerce sous le nom de Cordova, rivalise avec les meilleures variétés de l'île de Cuba.

Tabasco et l'Yucatan, exploités par une population agricole suffisante et intelligente, donneraient autant de tabac que la Virginie et le Kentucky; sans compter toutes les autres parties du pays qui sont propres à la même culture.

Le coton a parfaitement réussi presque partout, où il a été essayé; mais sans que, cultivé par des hommes plus persévérants, plus intelligents, plus prévoyants et mieux encouragés, les produits qu'on en tirerait pourraient [illegible] les marchés européens avec ceux des États-Unis du Sud.

Enfin, les États de Vera-Cruz, de Puebla et de Tamaulipas qui ne sont [illegible] les seuls du Mexique qui soient propres à la culture de la canne, pourvu, bien exploités, fourniraient du sucre à la plus grande partie du monde entier. Ce sucre y serait produit à bien meilleur marché qu'à la Louisiane et aux Antilles. La [illegible] qu'on y [illegible] est encore depuis l'indépendance [illegible] de quantité, par son goût et la quantité de matière saccharine qu'il contient, égale au meilleur [illegible] les meilleures cannes de Cuba.

Dans l'État de Tamaulipas, frappé de la longueur des cannes que j'ai vues, j'ai eu la curiosité d'en mesurer quelques-unes. Je les ai trouvées de douze à quatorze pieds, sur un pouce et demi à deux pouces de diamètre; et ce qu'il y a de plus important, c'est que ces cannes rendent un jus qui est un vrai sirop, qu'elles sont fort sucrées, et que le sucre supérieur en est plus beau [illegible]

Mais cet art, est procédé scientifique n'est nécessaire pour [illegible] de sucre comme à [illegible] Les Indiens n'ont [illegible] cela qu'au moyen les plus primitifs. Ils se contentent d'écraser la canne entre deux pierres, ou dans [illegible] moulins de bois, pour en extraire le jus, qu'ils font tout simplement bouillir dans un chaudron de moyenne grandeur, [illegible]

Il s'ajoute, ce qui est vrai, que l'éventail n'est pas nécessaire [illegible] au Mexique, et comprendre [illegible] ce que cette contrée a d'avenir. Le *pézange*, tel qu'il existe dans une grande partie de la république, suffit, [illegible] d'une manière considérable et moins cher [illegible] L'homme reste dix-huit mois sur pied [illegible] à l'assurance, [illegible] la vigueur de la végétation, elle étouffe l'herbe qui se produit spontanément; [illegible] et pais, les souches en [illegible] produiront un grand nombre d'années, la culture n'est pas d'une [illegible] que deux mois.

Sans compter le *pulque*, [illegible] de pays que donnait la [illegible] l'agave, qui croît là comme le latanier ou le [illegible] sauvage dans nos bois,—le Mexique peut produire en abondance toutes les boissons que recherche l'homme. Le cidre, le poiré, la bière peuvent s'y multiplier à volonté; et le maïs et le blé offrent les moyens d'y fabriquer toutes les eaux-de-vie de grains. La vigne est indigène dans la plus grande partie du pays, et celle qu'on y a apportée d'Europe a réussi au point d'en faire d'excellent vin. Jusqu'ici cette industrie a été limitée à quelques localités, mais les expériences qui en ont été faites permettent d'affirmer qu'elle n'attend que l'industrie et l'activité européennes pour se développer sur une grande échelle.

Ainsi, le blé, le vin, le lin, le chanvre et presque tous les produits de la France; le coton, le tabac, le sucre, c'est-à-dire les principaux éléments de la richesse agricole de nos États du Sud et les [illegible] la totalité des denrées, c'est-à-dire la cochenille, [illegible]

[illegible] la baie de Campêche, [illegible] les Antilles [illegible] le café, cet article dont il se fait un si grand commerce par tout le monde; les plantes médicinales que j'ai nommées, plus celles qu'on peut y naturaliser, entre autres le camphrier; les épiceries, telles que la canelle, la muscade, le poivre,—voilà en somme, ce que le Mexique produit ou peut produire. Voilà les ressources qu'il offre pour rémunérer les travaux de l'agriculteur; et tout cela, indépendamment des richesses minéralogiques que recouvrent tant de richesses agricoles réalisables.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Prévôtale.—Ann Carey, arrêtée pour avoir troublé la paix, a été déclarée atteinte d'aliénation mentale et envoyée à l'Asile. L'officier Kennedy qui avait porté l'accusation a dû acquitter une amende de $5.

S. P. Villeré a été condamné à $50 d'amende pour avoir emprisonné des esclaves.

Le magistrat a ordonné la confiscation des armes trouvées chez Dominique Madden, qu'il a fait mettre en dernier en liberté.

John Smith a été condamné à trois mois de travaux forcés au fort Jackson. Il avait volé une montre.

Harrison Shaw et Wm Johnson, qui ont essayé de [illegible] malgré la garde, ont été condamnés à un mois de prison.

Le tribunal a remis à un autre jour l'instruction de deux ou trois affaires dont nous parlerons quand elles seront appelées.

Plusieurs ivrognes, tapageurs et individus de ce genre, ont été envoyés les uns au workhouse et les autres en prison.

Coups de couteau.—Un allemand du nom d'Anton Bock est entré, hier après-midi, à l'Hôpital de Charité. Il a reçu trois coups de couteau. Les blessures sont graves.

Il était employé, en qualité de cuisinier, sur le bateau *Trusty*. Il s'était pris de querelle avec un des hommes du bord, James Casey, celui-ci s'arma d'un couteau et l'en frappa trois fois.

Bock est âgé de [illegible] ans, vingt-neuf ans.

Ces détails ont été donnés par le blessé lui-même. L'officier Holloway qui a fait transporter Bock à l'Hôpital, [illegible] l'arrestation de Cooper, son [illegible].

Tentative de viol.—William Waterman a été arrêté, hier, par l'officier Marseilles, à l'encoignure des rues Gravier et St Paul. Il est accusé de tentative de viol sur la personne d'Elizabeth Murphy, âgée de huit ans.

Voleurs de poules.—Anne Bannerman a fait arrêter, au marché Poydras, Daniel Block qu'elle accuse de lui avoir volé des poules.

La navigation de l'Amazone.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Londres au *Constitutionnel*:

Le gouvernement brésilien agite en ce moment une question fort intéressante pour les marines [illegible] européennes, celle de l'admission en franchise de ces marines à la navigation entière du littoral de l'empire et de leur libre admission dans l'Amazone. Le nombre des navires engagés dans le cabotage est de 1500 et celui des marins de 17 à 18,000. Le coût de construction navale au Brésil est deux fois plus élevé qu'en Europe et aux États-Unis. D'un navire brésilien de 150 tonneaux, la moyenne des hommes employés est de onze, celui de 1850 fr. de [illegible] par mois, tandis que sur un navire étranger de même tonnage, sept hommes suffisent et ne coûtent que 575 fr. par mois.

Les conséquences se devinent: le fret de la marine nationale est excessivement élevé. Déjà pour obvier à cet inconvénient, le gouvernement de Rio Janeiro avait en 1859, autorisé dans certains cas, les navires étrangers à transporter les céréales, les viandes sèches et salées et d'autres substances d'un point du littoral à un autre. Aujourd'hui il s'agit d'effacer les derniers vestiges de la prohibition, et d'admettre en toute franchise les navires étrangers dans les eaux intérieures, et à leur permettre la navigation côtière sans préférence d'aucun droit préalable. Si ce projet est mis à exécution, le mouvement d'échange entre le Brésil et l'Europe ne tardera pas à prendre un développement extraordinaire, dont ces contrées trouveront avec vous [illegible] et les compagnies de bateaux à vapeur [illegible] ces exploitations, ne sont aujourd'hui que des [illegible] La navigation [illegible] doit la transformer en pays d'échange et lui donner de mouvement, de richesses et de vie.

Mais quand la vieille et savante Europe dépense avec tant de parcimonie les libertés commerciales, on voit avec une surprise étrange un empire transatlantique, né d'hier, adopter aussi largement les théories de libre échange et de libre concurrence commerciale.

La traite des nègres.—Le ministre de la marine, en France, a adressé la dépêche suivante au préfet maritime à Brest:

"Monsieur le préfet,

"J'ai été informé que, depuis que le gouvernement des États-Unis s'était concédé au gouvernement anglais le droit de faire visiter par ses croiseurs britanniques les bâtiments américains soupçonnés de se livrer à des opérations de traite des noirs, les négriers paraissent disposés à abuser de notre pavillon pour abriter leurs coupables entreprises, et un membre de la Chambre des Lords a même signalé récemment à la tribune anglaise un armement qui se préparait à [illegible] pour entreprendre, sous la [illegible] d'une opération commerciale, mais en réalité pour effectuer un coup de traite au Congo.

"Je vous invite à recommander aux autorités maritimes des divers ports de votre arrondissement d'exercer la plus active surveillance sur les armements qui y seront [illegible] à destination de la côte d'Afrique, de rechercher les [illegible] et de faire rendre compte des installations, des objets d'armement et de chargement, &c.

"Les opérations qui paraîtront suspectes devront m'être signalées immédiatement afin que, de mon côté, je puisse en aviser, en temps opportun, M. le commandant des côtes occidentales d'Afrique.

Comte P. de Chasseloup Laubat."

Troubles en Bulgarie.—D'après le *Wanderer*, dit le *Constitutionnel*, l'agitation, organisée depuis quelque temps en Bulgarie, prendrait un caractère menaçant. Des correspondances qui parviennent à ce journal dignes de foi, [illegible] deux villages près de Tirnovo, qui comptent 1000 maisons chacun, ont été abandonnés par les habitants. Tous les moyens s'est retiré dans les montagnes. Quiconque est en état de porter les armes se dispose à la lutte. Les femmes et les enfants ont été envoyés dans les gorges des montagnes. Les mêmes nouvelles sont arrivées de points différents. Les Bulgares qui, l'année dernière, avaient émigré en Russie, rentrent dans leurs foyers; 2000 familles sont déjà arrivées à Widdin.

Nous lisons dans un journal de Paris, du 28 juillet:

S. A. R. l'infante du Portugal, dona Isabel Maria, voyageant sous le nom de comtesse de [illegible] le vapeur d'Italie de Madrid, est arrivée le 28 de ce mois à Bordeaux, où elle a passé deux jours. S. A. R. y était attendue par les personnes de Portugal à Londres et à Paris. Après avoir passé deux jours à Bordeaux, elle a visité les principaux établissements, la princesse s'est embarquée le 26 sur le paquebot à vapeur l'*Estremadure*, pour retourner à Lisbonne.

S. A. R. dona Isabel Maria est tante du roi actuel, S. M. don Luis. Régente du royaume de Portugal à des époques difficiles, elle a su, par la fermeté et la sagesse qu'elle a imprimées aux affaires de l'État, s'attirer l'amour et la reconnaissance des Portugais.

Faits divers.

—On remarque en ce moment au Havre, dans le Vieux-Bassin, un petit sloop d'assez étrange apparence, à deux bateaux, deux gouvernails et trois quilles. Voici, dit le *Journal du Havre*, les renseignements que nous avons recueillis sur ce bateau, spécimen d'un nouveau système de construction, dont l'inventeur est M. Brossens, constructeur à Bordeaux.

Ayant été à même de soumettre à l'Empereur son invention, M. Brossens reçut la commande d'un sloop dont les frais de construction seraient prélevés sur la cassette impériale. Le bateau, récemment terminé, a été remorqué de Bordeaux à Cherbourg et de Cherbourg au Havre, où il est entré hier à la remorque du transport de l'État le *Loiret*. Le constructeur de l'*Hirondelle*, tel est le nom du nouveau sloop, accompagne son bateau; il attend au Havre des ordres pour remonter à Paris, où son bateau sera l'objet d'un examen approfondi.

L'*Hirondelle* mesure 19 mètres de long, 4 de large, 2 de creux. L'invention consiste dans la disposition de trois quilles, exactement parallèles, dont deux, les quilles latérales, ont un échancré, avec hélice et gouvernail, mais sans étrave et d'une [illegible] C'est la quille centrale qui forme l'étrave; elle n'a pas d'étambot. M. Brossens assure que cette disposition donne au bateau une stabilité extrême relativement à la faiblesse du tirant d'eau. Son sloop, de la force de 13 à 14 chevaux, avec un poids de 40 tonneaux, déplace 1 mètre 50. L'inventeur affirme que l'*Hirondelle* file aisément dix nœuds, qu'elle vire sur place avec une aisance extraordinaire. Le bateau est plat de carènage, et peut s'échouer facilement.

—Une éruption volcanique épouvantable vient de bouleverser les îles Archipelago. Sur 4,000 habitants que on n'est, resté, la moitié a péri; il n'y a plus un pouce de gazon sur la terre; de douze villages, il ne demeure plus que des ruines. Des crevasses de 48 pieds de profondeur se sont formées. Ces îles étaient, avant la catastrophe, les plus fertiles de la mer des Indes.

—On lit dans le *Toulonnais* du 26:

"Avant hier matin, deux forçats employés aux travaux de fête de l'hôpital de la marine, ayant aperçu la grande porte de service du boulevard [illegible] ouverte, ont voulu profiter de cette occasion pour s'évader, et afin de ne pas perdre une minute ils ne sont même pas donné le temps de changer de costume et de se débarrasser de leurs chaînes.

"Vivement poursuivis par les gardes, par les infirmiers et par quelques promeneurs qui s'étaient exposés hors de la ville par une chaleur tropicale, les deux fugitifs sont venus se jeter sur la baïonnette d'un factionnaire qui gardait la sortie du tunnel du chemin de fer.

"Le plus difficile a été alors arrêté, [illegible] la prime de 200 fr accordée pour cette double arrestation, et [illegible] avoir des tiers.

"On a été obligé de faire une enquête, à la suite de laquelle le factionnaire a été reconnu comme en seul capteur.

"Ces deux forçats n'ont plus [illegible] passé [illegible] cinq coups de corde, avec préjudice des trois [illegible]"

FEUILLETON.

L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XIX.

Le regard du roi allait de Page à l'amirale et semblait chercher à pénétrer quelle espèce de connivence il pouvait y avoir entre eux.

—Alors, mon cousin, dit-il, puisque c'est vous qui l'avez trouvé, vous devez savoir dans quoi il était enfermé.

—Il n'était pas enfermé, sire.

—Comment! s'écria le roi en blêmissant, vous osez me dire que le billet n'était pas enfermé?

—Oui, sire, j'ai l'audace de dire la vérité, et j'ai l'honneur de répéter à Votre Majesté que le billet n'était pas enfermé.

—Oui, sire, j'ai l'audace de dire la vérité, et j'ai l'honneur de répéter à Votre Majesté que le billet n'était pas enfermé, mais délicatement enveloppé.

—Enveloppé ou enfermé, monsieur, dit le roi, n'est-ce point la même chose?

—Pardon, sire, dit le prince, il y a entre les deux mots une différence extraordinaire. On enferme un prisonnier, on enveloppe une lettre.

—Je ne vous savais pas si grand grammairien, mon cousin.

—Le voici ce que me laisse le prix de ma prévision, l'étude de la grammaire, sire.

—Enfin, mon cousin, pour en finir, j'espère que vous me direz quel billet était enveloppé ou enfermé, selon, sire, et c'est de [illegible] que le billet était noué?

—Où est ce mouchoir?

—Le voici, sire le mouchoir de [illegible] voici, sire!

Et le prince tendit [illegible] le mouchoir des mains du prince de Condé.

—Bien! Mais, maintenant, comment se fait-il que le billet trouvé par vous soit entre les mains de madame l'amirale?

—Rien de plus simple, sire. En descendant les degrés du Louvre, j'ai rencontré madame l'amirale et je lui ai dit: Ma cousine, voici un billet rendu par quelque gentilhomme de quelque dame du Louvre. Veuillez vous informer qui peut avoir perdu un billet, la chose vous est facile; par Dandelot, qui est de garde, et remettez-le, je vous prie, le billet à son propriétaire.

—C'est très-naturel, en effet, cousin, dit le roi, qui ne croyait pas un mot de toute cette histoire.

—Alors, sire, s'il le prince de Condé se faisait mine de se retirer, puisque j'ai eu l'honneur de satisfaire entièrement Votre Majesté....

—Mais le roi l'arrêta du geste.

—Encore un mot, mon cousin, s'il vous plaît, dit-il.

—Comment? sire, volontiers.

—Madame l'amirale, dit le roi en se retournant vers madame de Coligny, je vous rends point pour une loyale sujette; or, dans la situation où vous êtes devant M. le prince de Condé, vous n'avez dit tout ce que vous pouviez me dire. Je vous demande pardon de vous avoir dérangée. Vous êtes libre, et demeurez trois ou quatre jours. Le reste de l'explication regarde M. de Condé.

L'amirale salua et sortit.

M. de Condé eût bien voulu en faire autant; il était retenu par l'ordre du roi.

L'amirale sortie, le roi s'approcha du prince, les dents serrées, les lèvres violettes.

—Monsieur, dit-il, vous n'avez pas besoin de recourir à madame l'amirale pour savoir à qui était adressé le billet.

—Comment cela, sire?

—Attendu que voici dans un coin de mouchoir les initiales et dans l'autre les armes de mademoiselle de Saint-André.

Ce fut au tour de M. de Condé de baisser la tête.

—Vous saviez que le billet appartenait à mademoiselle de Saint-André, et, le sachant, vous avez exposé ce billet à tomber sur les mains de la reine mère.

—Votre Majesté me rendra au moins la justice de reconnaître que j'ignorais qu'il fût écrit par la reine, et que je ne le croyais pas une comprometture?

—Monsieur, vous qui connaissez si bien la valeur des mots de la langue française, vous devez savoir que rien ne compromet ma majesté; je fais ce qui me plaît, et personne n'a rien à y voir ni rien à y dire, et la preuve....

Le roi tira de sa poitrine le parchemin déjà rayé par la ligne de sa terrible écriture.

—En la preuve, tenez....

Il fit le mouvement de déchirer le parchemin.

—Ah! sire, que votre colère tombe sur moi et non sur un innocent!

—Du moment où mon cousin le protège, il n'est plus innocent pour moi, monsieur.

—Votre cousin, sire! s'écria le prince; le roi me considère-t-il comme son cousin!

—Pourquoi pas, puisque de ce moment je suis le vôtre?

Et il déchira le parchemin.

—Sire, sire, au nom du ciel! s'écria le prince.

—Monsieur, voici ma réponse aux menaces que vous faites tout à l'heure au nom du petit [illegible]. Je le défie, monsieur, et vous avez [illegible] s'il vous plaît par hasard d'en prendre le commandement. Ce soir, le conseiller Anne Dubourg sera exécuté.

—Sire, c'est le sang d'un innocent, c'est le sang d'un juste qui va couler!

—Eh bien, dit le roi, qu'il coule, et qu'il retombe goutte à goutte sur la tête de celui qui le répand.

—Et celui-là, sire?

—C'est vous, monsieur de Condé!

—Et, montrant du doigt la porte au prince:

—Sortez, monsieur! dit-il.

—Mais, sire...., insista le prince.

—Sortez, vous dis-je! cria le roi en frappant du pied. Il n'y aurait pas sûreté pour vous à rester dix minutes de plus au Louvre.

Le prince s'inclina et sortit.

Le roi, derrière, tomba dans son fauteuil, les coudes sur la table, la tête entre ses mains.

XX

DÉCLARATION DE GUERRE.

On comprend facilement que, si le roi était furieux, le prince de Condé n'était pas en proie à une rage moins grande, et cette rage était d'autant plus intense, qu'il ne pouvait s'en prendre à personne qu'à lui-même de ce qui lui arrivait, puisque c'était lui qui était venu chez mademoiselle de Saint André, puisque c'était lui qui avait découvert le billet dans le mouchoir, puisque c'était lui enfin, qui avait remis ce billet à l'amirale de Coligny.

Aussi, comme tous les gens qui se trouvent empêtrés par leur faute dans une mauvaise affaire, résolut il de mener celle-ci jusqu'au bout et de brûler jusqu'au dernier vaisseau sur lequel il pouvait faire retraite.

D'ailleurs, après avoir souffert tout ce qui lui avait fait souffrir mademoiselle de Saint-André, son plus grand désespoir, ce n'était pas tant son amour et une impuissance, eût été de se retirer sans lancer ou se retirant sans se tenir de Parthe qui l'eviennent si souvent parer le cœur de l'amoureux qui le lance: la vengeance.

Or, la vengeance contre le roi, il l'avait déjà résolue; mais la vengeance contre mademoiselle de Saint André, il la méditait encore.

Un instant, il se demanda s'il n'y avait pas une certaine lâcheté à lui, homme, de se venger d'une femme; mais de même qu'il s'était interrogé, il se répondit à lui-même que ce n'était pas un faible ennemi que cette jeune fille au cœur si résolu et vindicatif, qui était devenu, le jour même, par son [illegible], la maîtresse déclarée du roi.

Oui, certes, il y avait un moins grand danger à envoyer un appel au plus brave et au plus adroit gentilhomme de la cour, qu'à se brouiller sans merci avec mademoiselle de Saint-André.

Il savait bien qu'une fois brouillé avec elle, c'était une guerre mortelle, sans paix ni trêve, qu'il lui faudrait soutenir contre elle, et que cette guerre durerait, fécondée ou périlleuse, en embûches, en attaques ouvertes ou souterraines, tant que durerait l'amour de roi.

Et avec la beauté splendide de son ennemie, avec son caractère multiple, avec son tempérament plein de lascifs enivrements, il comprenait que cet amour, comme celui de Henri II pour la duchesse de Valentinois, pouvait durer aussi longtemps que sa vie.

Il ne courait donc pas le danger de l'homme brave qui va face à face affronter le danger, mais il bravait ce péril, bien autrement sérieux, quoique moins grave en apparence, du voyageur qui, armé d'une simple baguette, s'amuse à agacer et chagriner un serpent à sonnettes dont la moindre piqûre est mortelle.

Ce danger était si grand en réalité, que le prince se demanda un instant s'il n'était bien nécessaire d'ajouter cette foudre nouvelle aux éclairs et aux tonnerres qui grondaient déjà sur sa tête.

Mais, de même qu'il avait hésité quand, avant de réfléchir, il avait craint de tomber dans une lâcheté, de même il se sentit invinciblement poussé en avant quand il vit que son action, lâche en apparence, était, en réalité, téméraire jusqu'à la folie.

S'il lui eût fallu descendre les escaliers, traverser la cour, remonter dans quelque autre corps de logis, mettre enfin le temps d'une réflexion plus précise entre sa sortie de l'appartement du roi et son entrée dans celui de mademoiselle de Saint André, peut-être la raison fût-elle venue à son aide, et, comme la Minerve antique, tirant par la main Ulysse de la mêlée, la froide déesse l'eût-elle tiré hors du Louvre. Mais, par malheur, le prince n'avait qu'à suivre le corridor dans lequel il se trouvait pour rencontrer à sa gauche, après un ou deux détours, la porte de mademoiselle de Saint André.

Il sentait qu'à chaque pas qu'il faisait l'en rapprochait, et, à chaque pas, les pulsations de son cœur redoublaient de rapidité et de violence.

Enfin, il arriva devant cette porte.

Il pouvait détourner la tête, passer, continuer son chemin. Sans doute, c'était le conseil que lui donnait tout bas son bon ange, mais il n'écouta que le mauvais. Il s'arrêta comme si ses pieds prenaient racine au parquet, et Daphné, changée en laurier, ne semblait pas plus immuablement fixée à la terre.

Après un instant, non d'hésitation, mais de réflexion, comme César hésitant au Rubicon, il s'avança près du Rubicon:

—Allons! dit-il *Alea jacta est!*

Et il frappa.

La porte s'ouvrit.

Le prince pouvait encore avoir cette chance, que mademoiselle de Saint André fût sortie ou ne voulût pas le recevoir.

La destinée était écrite, mademoiselle de Saint-André était chez elle, et ces deux mots: "Faites entrer," arrivèrent jusqu'au prince.

Dans l'intervalle que l'on mit à le conduire, de l'antichambre où il attendait la réponse, au boudoir, où cette réponse avait été prononcée à voix assez haute pour qu'on l'entendit, Louis de Condé sentit passer, comme un éblouissement devant ses yeux et devant son cœur, tout ce vague panorama des six mois qui venaient de s'écouler, depuis ce jour où il avait, par une effroyable pluie d'orage, rencontré la jeune fille dans cette mauvaise auberge des environs de Saint-Denis, jusqu'à l'heure où il l'avait vue entrer dans la salle des Métamorphoses avec une branche de myrte enlacée dans les cheveux, et où son regard indiscret ne l'avait point perdue de vue une seconde, jusqu'au moment où, de toute la parure qu'elle avait en entrant dans la salle, elle n'avait gardé que cette branche de myrte.

Et, à mesure que ce panorama se déroulait devant ses yeux, il voyait, si rapidement que ce fût, se répéter, pendant une nuit de St-Cloud, cette scène entre la jeune fille et le page; puis il la retrouvait au bord du grand bassin dans la demi-teinte que projetait sur elle l'ombre tremblante des platanes et des saules; puis, il se perdait lui-même, debout et immobile sous les fenêtres, attendant qu'une personne s'entr'ouvrît et qu'une fleur ou un billet tombât à ses pieds; enfin, il se retrouvait sous ce lit où, pendant une première nuit, il avait attendu vainement, où personne n'était venu, et où, pendant une seconde, il avait vu venir, non seulement ceux qu'il attendait, mais encore ceux qu'il n'attendait pas; et toutes ces sensations diverses, désenchantement ou amertume, jalousie de témoin caché, contemplation de la jeune fille se mirant dans le bassin, impatience de l'attente sous les fenêtres, angoisse de l'amant dans la chambre des Métamorphoses, toutes ces sensations montaient à son cerveau, faisant battre ses tempes, brûlant son cœur, bouillant ses entrailles, toutes ces sensations, s'emparant de lui, l'assaillirent à la fois dans l'espace de quelques secondes.

Aussi ce fut en frémissant, et pâle à la fois de jalousie, de colère, d'amour, de honte et de haine, qu'il se retrouva en face de mademoiselle de Saint-André.

(*A continuer*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS, *Mardi soir, 2 septembre.*

Les opérations de la semaine ont été [illegible]

SUCRE—[illegible]

MÉLASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

MAÏS—[illegible]

AVOINE—[illegible]

SON—[illegible]

FOIN—[illegible]

BACON—[illegible]

PORC—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

FROMAGE—Le bon fromage du Nord se détaille à [illegible]

WHISKY—[illegible]

FRET—Le fret a fléchi. [illegible] New York, Philadelphie et Boston, [illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 septembre 1862.

Arrivés, hier, [illegible] bœufs et [illegible] veaux. [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Goëlette [illegible], Matamoros.

ARRIVÉS HIER.

Barque [illegible], Thornton, de New York.
Brick [illegible], Philadelphie.

EXPORTATION.

Matamoros—Par la goëlette Marthe — [illegible]

IMPORTATIONS.

New York—Par la barque Hannah—[illegible]

New York—Par le brick West—[illegible]

Philadelphie—Par le brick D Maloney—[illegible]

Boston—Par le brick Linnet—[illegible]

New York—Par le brick Rainbow—[illegible]

Décédé hier, à 2 heures et demie de l'après-midi, J. A. MERLE, âgé de 57 ans et trois mois, natif d'Angoulême (France). L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 4 1/2 heures précises. La Société de Bienfaisance Française et les amis du défunt sont priés, sans autre invitation, d'y assister à ses funérailles. Son corps est exposé rue Ste-Anne, 261, entre Robertson et Claiborne.

TUÉ, à l'âge de 29 ans, le 27 juin, en Virginie, à la bataille de [illegible], [illegible] de la Louisiane. Une messe sera dite pour le repos de son âme, à l'église [illegible], mercredi le 3 septembre, à 7 heures du matin. Ses parents, amis et connaissances sont priés d'y assister. 1 sept—2t

Recorder des Naissances et Décès.

Le bureau du Recorder des naissances et décès, a été transporté [illegible], Place St-Antoine, derrière la Cathédrale St Louis. Les personnes qui ont négligé de faire leur enregistrement jusqu'à ce jour, sont priées de bien vouloir se faire dans le plus bref délai, autrement elles seront passibles des pénalités [illegible] F. M. CROZAT, Recorder des naissances et décès. 1sept—1m

ATTENTION.

R. T. Montgomery vend à l'encan, ce matin, à 10 heures, 100 bar. de pommes de terre nouvelles, au poteau 37, 3me District.

Avis.

A partir de ce jour, la société existant entre J. Lagoudbille et S. Matharan est dissoute d'un commun accord. M. S. Matharan reste seul chargé de la liquidation de la maison.

J. LAGOUDBILLE,
S. MATHARAN.

3 sep—3

Il a été perdu le 30 août, un petit chien blanc, de la Havane, ayant la queue coupée et répondant au nom de LOULOU. Les personnes qui le ramèneront rue St-Louis, 37, recevront une récompense de cinq piastres. 1sept—3t

AMANDES DOUCES.

En débarquement du steamer Cardenas, de la Havane, à vendre par ED GAUTHREAUX & Co., [illegible], rue Carondelet. 3 sept—3

Demande de [illegible].

On demande une bonne [illegible] s'adresser à MM. Brunet Frères, [illegible], près le Marché Poydras.

Po [illegible]

G[illegible]

EDITION D'HIER SOIR.

De Baton-Rouge.

Du transport des États-Unis, vapeur "Laurel Hill" arrivé ici de Baton-Rouge, le *Daily Delta* a obtenu le rapport suivant, publié dans le dernier numéro de ce journal:

Mercredi 20 août, il fut rapporté que nos avant-postes avaient été refoulés par l'ennemi, sur quoi nos forces se préparaient à lui faire une bonne réception. Une grande effervescence régnait parmi les habitants et tous généralement s'empressèrent d'aller à bord des navires-transports amarrés à la levée. Les canonnières ouvrirent immédiatement le feu sur l'ennemi et leurs bombes rapides et épaisses passaient par dessus la poupe des transports. Ces derniers, cependant, traversèrent bien vite de l'autre côté, à l'exception du Laurel Hill, commandé par le capt. John Ives, qui a été le dernier à quitter la levée, à cause d'une grande quantité de munitions qui arrivait dans ce moment critique. Les réfugiés à bord de son bateau suppliaient vainement le capt. Ives de le conduire dans un endroit moins dangereux, il refusa de s'éloigner (bien qu'il eût des hommes tout prêts à couper les amarres au premier signal) et il réussit à embarquer jusqu'à la dernière boîte de munitions, résolu qu'il était à ne laisser tomber entre les mains de l'ennemi rien de cette large quantité d'articles de guerre.

Au commencement de la canonnade, une décharge prématurée d'une des bombes causa une explosion juste sur le pont du Laurel Hill, dispersant des éclats dans toutes les directions, et blessant deux hommes et une petite fille âgée de dix ans. Aussitôt que les circonstances le lui permirent le capt. Ives montra son humanité en procurant aux blessés les services des chirurgiens et en faisant tout ce qui était en son pouvoir pour alléger les souffrances des trois infortunés. Leur état néanmoins, était désespéré et ils expirèrent bientôt après.

Les détenus du Pénitencier.

Le *Delta* publie une lettre signée par Moses Bates, surintendant du pénitencier d'État pour contredire le bruit mis en circulation de l'éloignement des détenus de cet établissement.

"A l'arrivée des forces fédérales à Baton Rouge, dit M. Bates, le général Williams prit possession du pénitencier donnant à MM. Hart et Pike—qui en étaient les gardiens par nomination du gouverneur Moore—un certificat qui les déchargeait de tout contrôle et reportait la responsabilité de la garde des prisonniers sur le département militaire du golfe. La sagesse de cette mesure n'a pas besoin d'autre démonstration que le fait que les 300 détenus avaient été, depuis la rébellion, employés à approvisionner l'armée confédérée de toutes, d'équipements, de sacs à dos et autres articles indispensables à des forces militaires en campagne."

Puis M. Moses relate que lorsqu'à l'attaque de Baton-Rouge les lignes de défense fédérales furent changées au point de laisser la prison en dehors des fortifications, la situation devint très embarrassante sur les habitants du pénitencier étaient exposés au feu de l'artillerie et à celui des canonnières. Quand l'évacuation de la ville fut décidée, en effet à MM. Hart et Pike de leur rendre la garde du pénitencier, mais ceux-ci s'étant aperçus qu'on en avait enlevé les machines et le matériel refusèrent de l'accepter. On se décida alors à mettre les détenus à bord d'un transport avec une garde militaire. Dans le trajet quelques uns des prisonniers éludèrent la vigilance des gardes et réussirent à s'échapper.

M. Moses Bates déclare en lettre de la Nouvelle Orléans il est à présumer que les détenus ont été transférés dans cette ville, bien qu'il ne mentionne pas le fait.

Un Unioniste pendu.

Le *Daily Delta* a publié la lettre suivante, adressée au général Butler:

Nlle-Orléans, ce 25 août 1862.

Général, permettez-moi de vous informer qu'il est venu à ma connaissance que M. Hebard, citoyen loyal des États Unis, a été pendu par les rebelles à son arrivée à Covington où il s'était réfugié par votre permission, avec des écrits des amis qui m'étaient adressés. Il serait dans l'intérêt de votre gouvernement que vous fissiez faire une enquête sur cette affaire et que je vous adressais un [illegible].

Votre obéissant serviteur,
Chas. E. Samson, lieutenant de police.

Nouvelles de Memphis.—Le *Memphis Bulletin* du 28 août publie la note suivante du général Sherman:

Quartier-général, 5me division
Memphis, 26 août 1862.

A l'Éditeur du *Bulletin*—Monsieur: Beaucoup de personnes en sont adressées à moi pour faire voyager et voyager des marchandises sur la route de Randolph à la suite de la destruction du pont de Raleigh.

Mon ordre No 61, donnant presque la liberté de trafiquer et de voyager sur les cinq principales routes conduisant hors de Memphis, était dans la suite modifié. Si les guérillas ont détruit le pont de Raleigh, ou si les habitants au pont de la rivière Wolf sont de connivence dans l'affaire, je ne vois pas de façon qu'elles pour venir réparer les ponts. S'ils veulent venir à Memphis, qu'ils reconstruisent le pont et le protègent.

Personne ne devra s'adresser à moi ou à la garde du pont de Randolph pour obtenir permission de faire passer des marchandises. L'ordre no 61 sera strictement exécuté.

W. T. Sherman,
Major général commandant.

Désordres à Baltimore.

Le *Baltimore Sun* du 13 août contient la relation suivante:

Une émeute d'un caractère sérieux, sinon fatal, a eu lieu lundi à un pic-nique à Chestnut Grove, à six milles de la ville sur la rivière Patapsco. Dans le nombre assez considérable des assistants se trouvaient des dames et des enfants, et pendant toute la matinée tout faisait supposer que la fête se passerait sans désordre. Les constables Everett et Wise faisaient la police de l'endroit, mais leurs services ne devinrent pas nécessaires avant [illegible] qu'une bande de jeunes gens arriva sur la place et se mit à agir fort brutalement avec tout le monde. Ceux qui étaient chargés de la fête étant des officiers ont voulu [illegible] d'agir, mais un bande les [illegible] les plaintes, les troubles, mais au lieu de se calmer la foule pris part [illegible] coups de pistolets et couteaux. [illegible] la plus grande consternation régna parmi les femmes et les enfants. Des pistolets, des fleurs, des clubs et des couteaux furent [illegible] employés et les deux officiers furent rudement maltraités. Un des assaillants voulait tirer sur le constable Wise, mais ce dernier releva le canon du pistolet qui à sa poitrine et la balle traversa son chapeau.

Un jeune homme, George Dufour, reçut une balle dans le côté droit et eut le bras brisé. Son état est critique. D'autres ont été blessés par des coups de feu, mais non grièvement. John Lee, A. Irons, Richard Rochester, Lewis Snyder et Riley furent terriblement battus. Aussitôt que l'ordre se rétablit les blessés furent transportés à la ville, où ils reçurent des soins. La police du district de l'Est reçut avis de l'attaque, et pendant la nuit elle arrêta Joseph B[illegible] son, George Gill, Elisha Brady et Joseph Van [illegible], sous l'accusation d'avoir participé au désordre. Ils ont été emprisonnés sous prévention d'assaut avec intention de tuer. La police a les noms des autres coupables, mais jusqu'à hier soir ils avaient échappé aux recherches.

Dans le même journal nous trouvons également le paragraphe suivant:

On a lancé hier des mandats d'arrestation, par ordre du juge Bond, contre Wm Garrish, Benj. Garrish et Lander Back, accusés de tapage et d'assaut contre les employés blancs et de couleur de Lewis H. Robinson, à sa briqueterie près de Canton, qu'ils ont chassés de leurs travaux. Les assaillants étaient au nombre de 12 ou 15, blancs et de couleur. Les individus nommés plus haut sont accusés d'avoir été les chefs de la bande. La raison de cette attaque est que les assaillants voulaient s'opposer à ce que Robinson employât des gens de la ville au lieu de résidents de Canton et du voisinage. M. Robinson les accuse aussi d'avoir assailli isolément et individuellement ses employés. Ils ont été conduits à la geôle et remis à la garde du shérif.

Licences Fédérales.

Nous donnons ci-dessous le tableau et le montant des licences dues depuis le 1er septembre de cette année, dans les États de l'Union, au gouvernement général:

Apothicaires	$10	Avocats	$10
Encanteurs	20	Teneurs d'écurie	10
Banquiers	100	Manufacturiers	10
Par chaque table de billard	5	Colporteurs de...5 à	20
Court. de bestiaux	10	Photographes	10
Agents pour titres	10	Court. en de prêt	50
Distillateurs d'huile de charbon	50	Médecins	10
Courtiers de commerce	50	Détail [illegible]	20
Cylindreurs	10	Détaillants de liqueurs	20
Cirques	50	Chirurgiens	10
Dentistes	10	Marchands de tabac	10
Restaurants	10	Fabricants de savon	10
Maquignons	10	Négociants en gros	50
Théâtres	100	Marchands de liqueurs en gros	100
Fabricants de chandelles de suif	10	Jongleurs	20

Rectificateurs, pour chaque licence pour rectifier les liqueurs spiritueuses en quantité n'excédant pas 500 barils de 40 gallons, chacun.....$25

Pour chaque nombre additionnel de 500 barils ou pour toute fraction.....25

En addition à ces licences, les hôtels doivent payer de $5 à $200 et les bateaux à vapeur où les passagers sont tous logés et nourris.....25

Ces licences sont annuelles et concernent presque tous les intérêts industriels et professionnels. Si une personne est engagée dans deux industries elle aura à payer les deux licences correspondantes.

Impôt fédéral du timbre.

La loi de cet impôt est maintenant en vigueur. Elle prescrit le payement de certains droits sur toutes les transactions financières et commerciales, les chèques de banque et les lettres de change, aux taux désignés dans le tableau ci-après:

Droits de timbre—Commerciaux et légaux.

Convention ou contrat autres que les notes spécifiés, et estimation pour chaque feuille	$0 05
Chèque de banque, traite et ordre de paiement pour toute somme excédant $20 à vue ou sur demande	0 02
Lettre de change, traite à l'intérieur, ou ordre pour payement, non à vue ou sur demande ou sur billets, excepté les billets de banque en circulation, pour une somme excédant $10 et n'excédant pas $100	0 05
Excédant $100 et n'excédant pas $200	0 10
" 200 " 350	0 15
" 350 " 500	0 20
" 500 " 750	0 30
" 750 " 1000	0 40
" 1000 " 1500	0 60
" 1500 " 2500	1 00
" 2500 " 5000	1 50
Par chaque somme de 2500 ou fraction, une taxe additionnelle	1 00

Les lettres de change, ou ordres pour payement tirés ou supposés tirés sur les pays étrangers mais payables aux États-Unis, devront porter un timbre adhérant de la valeur propre, tel que le timbre requis pour les traites à l'intérieur.

Pénalité pour les payer ou pour négliger de mettre les timbres.....$100

Lettres de change étrangères ou lettres de crédit, tirées à triples ou plus pour chaque lettre de tout tirage, quand la somme à payer n'excédera pas $150 ou l'équivalent en monnaie étrangère.....0 03

Excédant $150 et n'excédant pas $250	0 05
" 250 " 500	0 10
" 500 " 1000	0 15
" 1000 " 1500	0 20
" 1500 " 2250	0 30
" 2250 " 3500	0 50
" 3500 " 5000	0 70
" 5000 " 7500	1

Pour chaque somme de 2,500 ou fraction, un droit additionnel de.....0 30

Bill de connaissement ou reçu pour marchandise &c pour l'exportation d'un port ou d'un lieu des États Unis, dans un port ou lieu étranger.....0 10

Bon de garantie pour indemniser toute personne qui aura servi de caution.....0 50

Bons de toute description, autres que ceux requis dans les procédures légales et qui ne sont pas autrement chargés.....0 25

Certificats d'actions dans une compagnie incorporée.....0 25

Certificats de profits, ou memorandum d'intérêt dans toute compagnie incorporée, pour une somme non au-dessous de $10 et non au dessus de $50.....0 10

Certificats pour toute somme au dessus de $50.....0 25

Certificats de dommage et tous documents émis par les gardiens du port, inspecteurs navals.....0 25

Certificats de dépôt pour toute somme n'excédant pas.....$100 0 02
Excédant.....$100 0 05

Certificats de toute autre description.....0 10

Charte-partie, quand le registre du tonnage n'excède pas 300 tonnes.....3 00
Excédant 300 et n'excédant pas 600.....5 00
Excédant 600.....10 00

Billets de contrat.....0 10

Transferts quand le prix est de $100 à $500.....0 50

Do	de....$ 500 à $ 1000	1 00
Do	de.... 1000 à 2500	2 00
Do	de.... 2500 à 5000	5 00
Do	de.... 5000 à 10000	10 00
Do	de....10000 à 20000	20 00

Pour toute somme additionnelle de $10,000 ou fraction.....20 00

Entrées de douanes pour marchandises jusqu'à $100.....0 25

Entrées de douanes pour marchandises de $100 à 500.....0 50

Entrées de douanes pour marchandises au-dessus de $500.....1 00

Entrées pour retrait d'entrepôt.....0 50

Reçus d'exprès et de transports jusqu'à 25 cents.....0 01

Reçus d'exprès et de transports de 25 cents à $1.....0 02

Reçus d'exprès et pour un ou plusieurs colis à la même adresse jusqu'à $1.....0 05

Police d'Assurances contre les risques de mer ou d'incendie.....0 10

Police d'assurance sur la vie jusqu'à $1,000.....0 25

Police d'assurance sur la vie de $1,000 à $5,000.....0 50

Police d'assurance sur la vie au-dessus de $5,000.....1 00

Départ du steamer Potomac.—Le steamer *Potomac*, capitaine Fletcher, est parti hier soir, à six heures pour New York avec une cargaison complète, les malles des États-Unis et les passagers suivants:

Mme Logg, 4 enfants et 2 domestiques, Mme Petit, pour St Pierre, Mme Lanry, Mme Benson et 2 enfants, M. Coset et sa femme, Mlle L. Johns, Mlle H Johns Geo. Rigg, D. G. H. Beattie, S. C. Archer, Paul Roche, C. Whann, J. E. Putnam, capt. M. Hession, J. M. Story, J. Lagoudville, J. Rice, J. A. Whitlock, lieutenant colonel Fallas, Jacob Hess, W. A. Tallbeau, A. Zadeck, Mme Juliâs, J. M. Strong, capt. C. Campbell, lieutenant J. H. Brown, et une quantité de passagers d'entrepont.

CHRONIQUE LOCALE.

Tentative de viol.—Ce matin, entre minuit et une heure, des cris partis de la goëlette E. W. Froth, amarrée au pied de la rue St Philippe, attirèrent l'attention de M. P. Hanley, watchman du Deuxième District.

Ces cris étaient ceux d'une femme.

M. Hanley fut aussitôt à bord où il vit J. A. Swain et James Dugan, James Evans, John Harris, Wm Gale et Vincent Green, hommes de couleur libres, maltraitant une nommée Joséphine Peters.

La femme accusa les six individus de violence et de tentative de viol. M. Hanley les arrêta et emmena également au poste Joséphine elle-même, qui était prise de boisson.

Les prisonniers viennent de comparaître devant le Prévôt. La femme n'ayant rien pu établir contre eux, le magistrat les a renvoyés de la plainte.

Arrestations.—Nous trouvons, ce matin, les arrestations suivantes sur le registre de bureau de police du premier District.

F. Gallagher, soldat du treizième régiment du Connecticut. Il a battu Ann Brown et résisté à l'officier Duynan.

John Miller, qui est accusé d'avoir déserté l'armée des États Unis.

Kate Toomey et Mary Hughes Elles ont gardé des objets qui ne leur appartenaient pas.

Louis Kennelle, membre du premier batterie du Maine. Il a gêné l'officier Duguendan dans l'accomplissement de ses devoirs.

Ann Kelly et Mary Ann Farrell, sous prévention de vol.

J. Newman qui a fait du tapage dans la rue Market et menacé de tuer Charles Kelle.

Ann Ross, pour ivrognerie, obscénité et vagabondage.

James Donovan, du premier régiment de la Louisiane, Ann Lewis et Ann Campbell. Ils se sont battus et ont troublé la paix dans la rue Crilhope.

La crise cotonnière en Angleterre.

Le *Herald* fait les réflexions suivantes à propos de la disette cotonnière dans ses rapports avec la guerre d'Amérique.

Le Lancashire meurt de faim parce qu'il manque de coton, et dans les États du Sud d'Amérique, il y a quatre millions de balles de coton dont nous pourrions nous servir. Nos manufacturiers ont leurs capitaux prêts pour acheter tout ce qu'ils trouveraient, et le Sud serait trop content de vendre; ce serait un remède immédiat à nos maux que d'avoir la perspective probable d'obtenir du coton dans trois ou quatre mois, car l'approvisionnement actuel de notre pays suffirait amplement pour entretenir le travail dans le présent, et lorsqu'il serait épuisé, nous aurions sous la main de nouvelles ressources; mais si la culture du coton dans les États du Sud vient à être négligée, une disette momentanée se transformera en disette permanente. En effet, quoi que l'on ait dit et écrit sur la possibilité de convertir l'Inde en un pays cotonnier, les produits que l'on importe de l'Orient ne sont pas de nature à nous encourager. Les hommes qui ont le plus d'expérience, nous avertissent de nous tenir en garde contre l'idée de substituer l'Inde aux États du Sud pour nos approvisionnements de coton; quant à ce que le reste du monde pourrait nous fournir, ce serait comme une goutte dans un seau d'eau.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1862.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent.

Aze, Arsène	Jeannet, Ambroise
Artigue, Pierre, charpentier	Laignel, coiffeur
Astruc, Edouard	Larrieu, Antoine
Bernard, Pierre Joseph	Lafonte, Victorine Mlle
Brocker, Mme Vve	Lamatin, Edouard
Bourdais	Lamour et Céline, Mlle
Bourricaud, François	Laborre, Ernest François
Bertelle, Henry	Loumagne, François
Boulanger, Ferdinand Désiré	Lorteilles, Désiré
Bosch, J P	Lombard, Isidore
Bloch, Sofia Mme	Mangras,
Becouro	Moisenet, Félix
Bochelier, Claude	Manech, Morand
Costes, Pierre, md de suif	Maurin, cuisinier
Clermont, Jean	Milles, Auguste
Chopin, Émile, Mme Vve	Marchand, Jean, dit Obscontois
Caral, Toussaint	
Chéret, Léon	Magnon, Alphonse
Chatelain, Joseph	Minot, Emmanuel
Colignon, Jean Baptiste	Monier, Dominique
Cordou, Mme, née Gibé Girard	Nugent, F M
	Pons, Jean
Chaffroy, Célestin, jardr.	Prébert A B
David, Antoine	Pascaud E
Duquesne, Jean Pierre	Pélliot, Mme
Decaretle, Adolphe	Pétra, Joseph
Danel, Jean et Marie	Picard, Mme Vve, née Marie [illegible]
Dalon, Jean	
Demoon, Léonard Jean	Planeau, Baptiste
Dufour, Dominique	Rémer, Mme Vve
Fournier	Ryes, M E
Fais	Rancade, Pierre
Fouquard, Joseph	Rabet, Jacques
Frugier	Rousset, Joseph Pierre
Froidevaux, E	Rhunes, Alexandre
Fourcade, Jean-Cyr	Rabanne, Eugène, dentiste
François, Nicolas	Raymond, Alexandre
Grandsome, Jean-Pierre	Roulvey, Pierre
Gavre, Célestine Mme	Salaphar, Antoine
Gallet	Sabot, Jean Marie
Gallier	Senedet, horloger-bijoutier
Gallard, les frères	Tessier, Marie Mme
Gallet, Fortuné	Thierry, Édouard
Gatnac, Joseph Mme, née Marie Pigate	Tournon, Jean Baptiste
Gallia	Venga, Jean
Grand, Louis et Émile	Vigneau, Victor
Hervieu, A M	Villain, Jean Mathias
Heitzwymer, Barbara Mme	

"La Chancellerie du Consulat de France, située à l'encoignure des rues Magazin et Gravier, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi."

Groceries! Groceries!

[illegible] Havane. [illegible] huile d'olives, [illegible]. A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis

État de situation de la Banque de la Louisiane.
LE 26 AVRIL 1862.

Or et argent	$2,888,544 00
Billets des États Confédérés	1,262,949 27
Billets escomptés	1,846,209 76
Valeurs hypothécaires	766,436 46
Prêts sur garantie d'actions	63,540
Billets à recevoir	793 32
Prêts à l'État de la Louisiane	20,000
Change sur l'étranger	19,252 25
Bons de l'État, Hôpital de Charité	92,592
do 6 pour 100	20,000
do 8 pour 100	700,000
Bons des États Confédérés	250,000
Bons de Paroisse et autres valeurs	18,012 50 / 1,395,644 50
Billets protestés	383,487 59
Change sur l'intérieur	13,000
Propriétés immobilières	146,834 66
Banques locales	15,039 9?
	8,749,409 66

PASSIF.

Capital	3,993,300
A déduire	1,200,000
Achetés à l'État, soit	2,793,300
Billets en circulation	717,517 50
Dépôts	3,374,165 76
Dû aux Banques du Nord et de l'Ouest	174,474 31
Dividende non payé	101,297 40 / 7,085,342 97
Surplus	$1,664,196 69

État de situation de la Banque de la Louisiane, le 28 août 1862.

Or et argent	$4,875,455 66
Billets des banques locales	6,874
Billets des Et. Confédérés	[illegible]
Billets escomptés	1,390,620 45
Valeurs hypothécaires	746,021 41
Prêts sur garant. d'actions	32,771 56
Billets à recevoir	793
Prêts à l'É. de la Louisiane	20,000
Change sur l'étranger	36,[illegible] 86
Bons de l'État à l'hôpital de Charité	92 592 00
Bons de l'État, 6 pr ct	20,000
Do 8 pr ct	700,000
Bons des É. Confédérés	250,000
Bons de paroisse et autres valeurs	18,012 50 / $1,141,144 50
Billets protestés	381,095 49
Change sur l'intérieur	13,000
Propriétés immobilières	146,606 66
	$7,881,769 66

PASSIF.

Capital	$3,993,300
A déduire	1,200,000
Achetés de l'État, soit	2,793,300
Billets en circulation	1,192,660 50
Dépôts	1,726,744 81
Dû aux banques du Nord et de l'Ouest	164,497 94
Dividendes non payés	95,084 60
	6,072 526 75
Surplus	$1,809 239 96

Extrait des minutes de la Direction de la Banque de la Louisiane, en date du 28 août 1862.

Résolu que la Direction autorise l'émission de certificats de dépôt, en sommes à la convenance des déposants, mais qui ne seront pas au-dessous de cent dollars portant intérêt au taux de $7 3/10 par an, payable à un an de leur date.

En outre que les débiteurs de la Banque auront le droit d'escompter leurs billets, au même taux d'intérêt auquel la banque les a reçus.

Extrait d'une lettre de C. G. Memminger, Secrétaire du trésor, C. S., en date du 5 juin 1862, et relative aux espèces appartenant aux Banques de la Nouvelle-Orléans.

"Ces espèces ont été déposées dans un endroit où elles sont en sûreté sous la garde du gouvernement, et il n'existe aucune intention d'intervenir dans les droits de propriétés des Banques, au delà du fait de les tenir sous bonne garde. Les Banques peuvent conduire leurs affaires dans les États Confédérés sur la base de ces dépôts, exactement comme si les espèces étaient dans leurs propres voûtes."

Signé, C. G. MEMMINGER, Trésorier.

3 sept—3

POUR [illegible].

Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH partira du pied de la rue du Canal, MERCREDI, 3 septembre, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à D. DE GOICOURIA & Co, Rue Poydras, No 52. 3sept

POUR LA COTE.

Le bateau à vapeur TIME AND TIDE, capitaine Taylor, pour la Côte, au-dessus ou au-dessous de la ville, d'après les ordres pour le service. 3 sept

Pour la Pointe à la Hache et la Cote.

Départ, tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour la Pointe à la Hache et la Côte—Le bateau à vapeur LONE STAR partira pour la Pointe à la Hache et la Côte, SAMEDI, 6 du courant, et tous les SAMEDIS suivants, à 10 heures du matin. Il partira de la Pointe à la Hache, pour revenir, tous les DIMANCHES MATIN. Pour fret, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville.

Un commis sera sur la Levée tous les vendredis matin pour recevoir le fret. 3sept—1m

—POUR LA HAVANE—

La goëlette JALOUSE, capitaine Thos H. Wilson, partira positivement pour la Havane, JEUDI MATIN, 4 septembre.

LLAMBIAS & DOCKTER, Rue Vieille Levée, Nos 111 et 113. 3sept—3t

POUR LA HAVANE.

La goëlette MANHATTAN, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, partira, la semaine prochaine, pour ce susdit port.

Elle a de beaux emménagements pour dix passagers de chambre et prendra autant de passagers d'entrepont qu'il s'en présentera.

Pour fret ou passage, s'adresser à AVENDANO BROS, agents, rue de la Commune, No 118. 2sept—3t

Pilules de Brandreth.

Nettoient les intestins, chassent toutes les tumeurs ou autres matières qui gênent la circulation, préviennent les abcès, l'apoplexie et la mort subite et guérissent du rhume, de la toux, de l'asthme, des rhumatismes. Ce sont d'incomparables pilules anti-bilieuses.

A vendre à raison de 25 cts. la boîte, (avec la manière de s'en servir, expliquée en français et en anglais) dans la rue du Canal, No 294, New York, bureau principal; et en gros et en détail, par O. G. Bennet, dans la rue du Camp, No 72, Nlle Orléans; par O. Czaposwaky, No 172 rue Poydras, et L. Delache, coin Bourbon et St Louis.

ACHETEZ LES NOUVELLES. 2 sept

AUX DROGUISTES.

REÇU TOUT RÉCEMMENT QUELQUES GROSSES DES

Célèbres Pilules Végétales, —Nouvelles—

DU DR. BRANDRETH,

A vendre par O. G. BENNET, Agent.

2 sept Rue du Camp, No 72.

HARNAIS! HARNAIS!!

REÇU TOUT RÉCEMMENT ET A VENDRE, HARNAIS, SIMPLES ET DOUBLES POUR VOITURES, ROCKAWAY et WAGGONS LÉGERS. A vendre en gros et en détail, RUE DU CAMP, NO. 72

2 sept O. G. BENNET,

TABAC A FUMER DE LA VIRGINIE,

A vendre par O. G. BENNET.

sept RUE DU CAMP, No. 72.

MESS PORC, SAVON, CHANDELLES,

A vendre par S. HESSE,
22 aout—1m 3, rue Tchoupitoulas.

Grocerie à vendre.

A VENDRE, pour cause de départ, un grocerie située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour les renseignements, s'adresser au bureau de l'*Abeille*. 1sept

Demande de bûcherons.

On demande quinze ou vingt hommes pour bûcher cent cordes de bois pour le moulin, dans la cyprière de l'habitation de Mme Louis Le Breton, paroisse St Charles, à 21 milles au-dessus de la Nlle-Orléans. Le prix courant du bois, l'argent sera payé par la semaine, la manière. S'adresser dans la rue Royale, No. 11. 23 août—12t

Farine! Farine!!

De la FARINE de Baltimore de première qualité pour familles, en gros et en détail, à vendre par GUNTHER, RODEWALD & CO. 26août—12t 62, Poydras, au premier

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Dr. De VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son office, rue Ste-Anne No 166, entre Bourgogne et Rempart. 7 août—1m

ARRIVÉ RÉCEMMENT. Huile de charbon, Lampes et Chandelles. FERBLANTERIE.

Un assortiment complet pour bains d'enfants et bains de pieds—Réchauds—Vases pour remplir les lampes.—Canistres—Cafetières, etc. &c.

A vendre à bon marché, par CHARLES LOEFFLER, 30 août Rue de Chartres, No 131,

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

30 août 1862

La ville de la Nlle-Orléans ayant suspendu ses billets de la compagnie, les porteurs de ces billets pour payer [illegible] compagnie à partir du 1er septembre. Par ordre R. O. T. TISDALE, 30 août—7t Trésorier.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit:

[illegible]

Le dimanche, un train extra partira à 1 heure.

Les trains à vapeur, aller, sans arrêtera à la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désireront s'arrêter à la station devront en avertir le conducteur avant de quitter le dépôt.

O. PANDELY, Surintendant.

CIGARES DE LA HAVANE. 548,300 Cigares de la Havane.

Reçus par le steamship "Cardenas" comprenant un assortiment de Vegueros, Media Regalia, Media Regalia cilindrados, Trabucos, Londres, Conserves Breves, Conchas Regalia Londres, Colonas, Rayados et Regalia Britanicas, des marques de Larrañaga, La Gloria, Averes, [illegible] et Ricardo de Navion.

Aussi—290 cigarettes, en paquets et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, 3 sept—3m entre Chartres et Vieille Levée.

Liquidation.

Le soussigné désirant s'absenter et clore ses affaires d'importation de vins et eau-de-vie, vendra à des prix réduits, son stock de vins de Bordeaux et de Bourgogne et eau-de-vie de Cognac, consistant en:

60 barriques vin rouge supérieur des crûs suivants: Haut Talence, Chateau Bernone, Cantenac, Royer, Canon, Pauillac et Margaux, Médoc 1er crû.

10 demi barriques vin blanc Haut Sauternes.

100 caisses vin blanc Haut Sauternes.

1000 caisses vin rouge, pour table et dessert, des crûs de Léoville Médoc, Château Bernone, Margaux, Latour, Château Larose, Chateau Léoville et Chateau Lafitte.

100 caisses Bourgogne de la maison J. Lassanne & Co (Nuits) des crûs de Beaune, Volnay, Pommard, St. George, Romanée, Nuits, Richebourg et [illegible] Vougeot.

20 caisses vin blanc Chablis.

20 paniers champagne Etoile Rouge.

75 futailles eau-de-vie, celebrated Brandy-Wine, Croiz et Castillon jeune, 1855.

A. CARRIERE,
25 août—1m 37, Vieille Levée entre Douane et Bienville

Jambons, Lard pour déjeuner.

DIX tierçons jambons de choix;
2 tierçons lard fumé, pour déjeuner.

A vendre par E. PIAGGIO,
6 sept Encoignure Royale et St-Louis

Bureau du Board des Assesseurs de la ville.

Salle No 15, Hôtel de Ville, 12 août 1862.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Le Board d'Assesseurs de la ville de la Nlle Orléans ayant achevé les tableaux d'assessement pour l'année 1862 et des copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, salle No 15, Hôtel de Ville—les habitants et les propriétaires de la ville peuvent venir les examiner, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., tous les jours, les dimanches exceptés, pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.

Le Board d'Assesseurs donne en outre avis qu'il se réunira à son bureau, No 15, Hôtel de ville, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M., le 19, le 20, le 22 et le 23 septembre prochain, pour revoir leurs assessements à la demande de quiconque se croira lésé.

JOHN H. FROBUS,
14 août— Secrétaire du Board d'Assesseurs.

PROVISIONS.

Farine—2500 barils des meilleures marques;
Porc—50 do mess;
Beurre—200 barillets Goshen de choix;
Jambons—100 tierçons en canne,
Maquereaux—250 barils Nos 1, 2 et 3;
Bacon—50 boucauts jambons, plats-côtés et épaules;
Riz—25 tierçons de la Caroline,

A vendre par AVET BROS,
1er sept—6t Enc. Vieille Levée et Bienville

A VENDRE.

A vendre une grocerie située à l'encoignure des rues St Louis et Marais; une maison située dans la rue Julia, entre Baronne et Philippa; six maisons situées dans le Troisième District. Pour plus de détails, s'adresser à la susdite grocerie. 31 août—6t

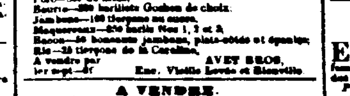

SANGSUES HONGROISES ET SUÉDOISES J. L. PELÉ,

Successeur de Mme Vve Le PREVOST rue Bourbon, 134, entre Toulouse et St-Pierre, a l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux plus bas prix. Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 1 sept—6t

Extrait perfectionné de café.

Ce précieux produit, destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont fréquemment vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 296, Vieille Levée. LIEBHARD & HORMAN, 3, Vieux Trianon, Juillet—1an entre Toulouse et St-Louis.

En débarquement du navire Tamana—[illegible] 150 caisses huile d'olive [illegible] Bordeaux, A vendre par HENRY VALETON & CO., 10 août— 35, 26 & 24, rue Bienville.

Cuivre et cuivre jaune.

Le soussigné achète du vieux cuivre et du cuivre jaune. CHARLES LOEFFLER, 1 sep—6t Rue de Chartres, No 131.

A louer ou à louer au bail.

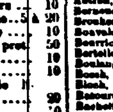

L'appartement situé au-dessus du bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Exchange Place, et ci-devant occupé par le Club de la Jeunesse. S'adresser à la Banque des Citoyens de la Louisiane. E. ROUSSEAU, 1er sept—6t Caissier.

A vendre ou à louer.

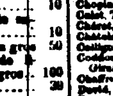

JOLIE RÉSIDENCE avec jardin sur la côte, avec écurie, faisant face à deux rues, entre les rues des Bons Enfants, 365, entre Esplanade et Poeta. A. JACQUET, sept—6t 51, Vieille Levée.

A VENDRE.

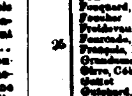

DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1; Six mules ovvogées, tre forte et travaillant bien; une grande quantité de vieux cuirs [illegible] [illegible] et bon état, et une grande quantité [illegible] Jefferson City, ou auprès de l'encan de la rue Tchoupitoulas, en face de Jefferson City, rue du [illegible] et à 6 heures du soir. HART & WHITE, 3 sept—1m

Papier à Cigarettes et Cigares

Venant d'être reçu, un lot de beau papier à cigarettes, à bas prix.

AUSSI—30,000 cigares de la Havane, reçus par la goëlette "Philomène" et à vendre par BORRIO & BROTHER, 15 aout—2m 24, rue Gravier.

Société de commerce.

La société de commerce existant en cette ville sous la raison ETCHEVIO & PIAGET, a été dissoute par suite de la mort de M. Jacques Etchevio. Le soussigné, associé survivant, reste seul chargé de la liquidation des affaires qu'il continue en son nom personnel. 1sept—6t A. PIAGET.

Avis.

Le public est prévenu qu'à partir du 1er septembre 1862, M. PL. DUMAIGNE sera seul chargé de la procuration des maisons TH. MOREAU. 1er sept—6t

Demande de maison.

On demande une petite maison meublée, dans le Premier District ou le haut de l'Esplanade. S'adresser par lettre, à C. V., bureau de l'*Abeille*.

Foin et Maïs!

CENT QUARANTE-HUIT SEPT balles de foin—135 sacs maïs en débarquement, à vendre par BERNARD TURPIN, 2 sept—3t No 68, rue Vieille Levée.

Tabac de la Floride.

QUELQUES boucauts tabac de choix pour enveloppes, à vendre par FREDK FISCHER, 1 sep—1m No 16 Carondelet, sur bureau du fond.

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.

PLUSIEURS grandeurs à vendre par LEON PIERRE & Co, 2 sep—6m 71, rue de Chartres.

FARINE extra pour famille—100 barils farine très fraîche et douce, à vendre, pour clore une facture, par OSCAR BERCIER & Co., coin T Tchoupitoulas, No 77.

SAVON JAUNE.—Vingt caisses à vendre par OSCAR BERCIER & Co., 2 sept— coin Tchoupitoulas, No 77.

THÉ.—24 boîtes thé Gunpowder et Impérial, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, coin Tchoupitoulas, No 77.

Collège Commercial de Delbear.

Rue du Canal No 174.

Cette institution est établie et conduite avantageusement depuis trente ans. Les jeunes gens y acquièrent, en peu de temps, les connaissances commerciales nécessaires. Des professeurs expérimentés y enseignent l'écriture, la tenue des livres, les calculs et les langues modernes. Les dames et les messieurs, de dix à soixante ans, y prennent des leçons particulières et de calligraphie de 9 A. M. à 9 P. M. Il y a des salons particuliers pour ceux qui le désirent. 1 sept—12 E. DOLBEAR, Président.

DISSOLUTION.

La société existant en cette ville sous la raison S. D. GRATIAA & CO., et à Bordeaux sous la raison P. LONGIS & CO., est dissoute à partir de ce jour par expiration de terme. 1er septembre 1862. P. LONGIS. J. J. HERR.

M. P. LONGIS se charge seul de la liquidation des deux maisons et en fera les recouvrements. Tout paiement fait ou d'autres mains sera nul et de nul effet et valeur. 1er septembre 1862. P. LONGIS.

P. LONGIS continuera en son nom seul le même genre d'affaires pour son propre compte. 1er septembre 1862. P. LONGIS. 1 sept—6t

AVIS.

Le soussigné, membre des maisons S. D. GRATIAA & Co, de la Nouvelle-Orléans et P. LONGIS & Cie, de Bordeaux, reconnaît que les dites maisons ont cessé d'exister le 31 août 1862, mais comme l'acte de société ne pourvoit pas à la nomination d'un liquidateur et qu'aucun arrangement à cet effet n'a été pris par les parties intéressées, le soussigné prévient le public que la liquidation des dites deux maisons appartient de droit à tous les associés conjointement et que tous actes, règlements, payements et transactions quelconques qui seraient faits sans la participation de la commune de toutes les parties intéressées, seront nuls et de nulle valeur.

Nlle Orléans, 1er septembre 1862. SIM. D. GRATIAA. 1 sept—6t

AVIS.

La société existant en cette ville, sous la raison CRAMON & BAZE ayant été dissoute d'un commun accord, le 19 août 1862, le soussigné prévient le public et toutes personnes intéressées que tout acte, vente, ou transaction faite en vue de la liquidation de la dite société, et qui n'aurait pas le consentement ou la signature des deux associés, sera regardé par lui comme nul et de nul effet. Nlle-Orléans, 31 août 1862. G. BAZE. 1sept—3t

AVIS.

La Société existant sous la raison commerciale PAUL JUGE & FASSY, a été dissoute d'un commun accord. M. Paul Juge fils est chargé de la liquidation. PAUL JUGE & FASSY. Nlle-Orléans, 1er septembre 1862. 1er sept—1m

VENTES À L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements, lingerie pour hommes et chapeaux. PAR HOFFMAN & MARKS.

J. HOFFMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 41.

MERCREDI, 3 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 lots de marchandises sèches, telles que Indiennes Merrimac, gingas coton, cotons blancs et écrus, Jeans de Kentucky, cotonnades, toile blanche, linge de table damassé; un grand lot de bonneterie, chapeaux et lingerie pour hommes. 3 sept—1

PAR R. S. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures et demie, il sera vendu à son magasin d'encan, rue des Magasins No 9, le chargement de la goëlette Witch Queen, par échantillons:

700 barils farine des meilleures marques, Barbotte Mills, &c.
130 barils gros maquereaux No 3.
50 demi barils do do.
25 barillets maquereaux Nos 1, 2 et 3.
20 caisses haddock.
25 caisses chandelles Adamantine, 20 liv. chacune.
100 do huile de charbon, raffinée, 10 gallons) chaque.
50 sacs café prime.
45 sacs maïs jaune, 2 boisseaux chacun.
50 rames papier de paille, grandeurs assorties.
50 demi-bois balais, grandeurs assorties.

Conditions—comptant. 3 sept

Vente, à l'encan, de 100 barils (plus ou moins) de pommes de terre nouvelles. PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, aujourd'hui, à 10 heures, au poteau 37, Troisième District, en débarquement du brick West—100 barils (plus ou moins) de pommes de terre nouvelles, en parfait état. 3 sept

VENTE SANS RÉSERVE. Linge fait, Chapeaux, Chaussures et Marchandises sèches. PAR E. ROGER & Co, C. SAMORY, Encanteur.

JEUDI 4 septembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 46 et 47, rue de la Vieille Levée:

150 lots linge fait de coton. —ET— Un assortiment de chapeaux, chaussures et marchandises sèches. Conditions à la vente. 3 sept

Vente à l'encan de bois de pin blanc, de construction et préparé. PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, jeudi, 4 du courant, à 10 heures, au brick Cyclops, en face de la Place Jackson—
875 planches pin blanc
300 boards

Également, à 11 heures, à la goëlette Lovett Peacock, poteau 16, 1er District—
1302 planches pin blanc.
1162 boards

Tout ce bois est préparé; c'est un excellent article pour les plafonds et les planchers. 3 sept

Vente renvoyée au 4 à cause du mauvais temps. Vacherie! Vacherie! PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

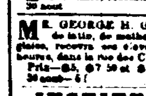

Il sera vendu, jeudi 4 septembre 1862, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Pologne, 22 belles vaches laitières, 3 chevaux, 2 charrettes à lait, 1 grande chaudière.

La clientèle et les ustensiles de la vacherie. Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $[illegible] 60 jours—Au dessus de $[illegible], 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 3sept

LOUISIANA ACADEMY, Institution dirigée par M. A. Fortier,

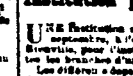

La Louisiana Academy est actuellement transférée dans les bâtiments anciennement occupés par le dernier publique, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

De vastes appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés dans tout le confort désirable.

L'externat demeure fixé aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $4 à $8, selon la force des élèves.

Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.

M. G. Gerber reste chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.

M. Ferrier conserve la direction des classes françaises.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, entre Dauphine et Bourbon. 22 août—

F. A. MADER, Professeur de Langues Modernes et de Mathématiques,

Se dévouant entièrement à l'enseignement privé offre ses services aux chefs de famille et d'institutions. Pour conditions, s'adresser rue St-Charles No 125 ou à M. [illegible] entre Grands Hommes et Craps.

RÉFÉRENCES—MM. S. De La Barre, J. Mioton, E. J. Guéringer, E. Nodal, Dr. Castellé, F. C. Mader, J. W. Mader, O. De Armas, J. J. Wells. 27 août—12t

INSTITUTION COLLÉGIALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Fondée en 1844 et incorporée en 1853, DIRIGÉE PAR MME ED. LOCQUET.

Rue du Camp, 208, entre Calliope et Poeyfarre

La réouverture des classes de cette institution a eu lieu le lundi 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local occupé précédemment par le Dr Denis Verandah au coin de la rue [illegible]. Les classes et les dortoirs parfaitement aérés, ont été meublés avec tout le confort voulu pour le bien-être des élèves.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement et des prospectus seront délivrés.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres.

INSTITUTION G. BOYER ET LEPRAITRE Rue Conti 222, entre Dauphine et Bourgogne.

Ouverture des classes le 1er LUNDI de septembre 1862. 27 août—1m

INSTITUT ST-CHARLES, Rue de la Douane, Entre Bourgogne et Remparts No 181.

MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et le public qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nouvelle-Orléans, rue de la Douane, entre Bourgogne et Rempart No 181. Les classes recommenceront lundi, 1er septembre.

M. GEORGE H. GORDON, professeur de grec, de latin, de mathématiques et de littérature anglaise, recevra ses élèves LUNDI, 1er septembre, à la même place, rue des Champs-Élysées, No 177. Prix—$5, $7 50 et $10, suivant les branches. 24 août—5t

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 275,......RUE DAUPHINE.......275,

On peut, pour plus de renseignements, se procurer un prospectus à l'établissement, les classes recommenceront le 1er lundi de septembre. 21 août—1m

Institution pour les jeunes gens.

Une institution sera ouverte le premier lundi de septembre, à l'encoignure des rues Bourgogne et St Jacques, pour l'instruction des jeunes gens dans toutes les branches d'une éducation libérale et pratique. Les élèves y seront préparés aux études des professions et des carrières commerciales.

Chs Lavender, ci-devant directeur du Collège de St André, Geo Robinson, ci-devant professeur du Collège Jefferson à St Jacques, [illegible] principal de l'école Sujebourg, [illegible].

Pour les conditions, s'adresser à l'institution, de 10 heures à midi.

—Références—

Dr D. D. Holliday,	Geo. Jonas
W. C. Campbell, banquier	
des Citoyens,	Dr P. Lafon
P. Labarre,	Dr H. Darot,
A & P. Cagouiatti,	W. H. Schmidt
O. Sabatier,	J. Gonnerdon
Lamontilière,	Dr C. Delery [illegible] août—9

Emmagasinage

Dans les entrepôts à l'épreuve du feu, Nos 67, 69 et 71, rue Tchoupitoulas. S'adresser à E. J. HART & Co. 25 août

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 11 fév— 17 et 19, rue [illegible]

SAUCISSONS.

En débarquement du steamship Matanzas—7 caisses saucissons, qualité supérieure. A vendre par J. & J. TARDOS, 31 août— 65 Vieille Levée.

GLOBE MILLS "Moulins Globe"

Cet établissement a été transporté Dans la rue Vieille Levée, No 263, Entre les rues St-Philippe et Ursulines, En face du marché aux légumes.

Il est encore en pleine activité. 10juil 11

F. GONTHIER, Successeur de John & Ed. Decourcan, Marchand tailleur, Rue St Charles, encoignure Commune 20juil—3m

CHAMPAGNE.

40 CAISSES 12 bouteilles, Grand Sillery de l'excellente marque ŒIL DE PERDRIX, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 31 juil No 17, rue St Louis

STAFFORD RANGERS. ATTENTION.

Enrôlement volontaire pour le service actif des États-Unis—$38 en avance, plus rations pour la famille; paie par mois $13. S'adresser à l'encoignure des rues Toulouse et Marais.

Par ordre, Wm SELLY, 1er sept—6t Recruiting officer.

AUX NATIVE GUARDS Et à mes compatriotes en général. ATTENTION!

Enrôlement volontaire pour service actif des États-Unis, $38 en avance, équipement et armement gratis, plus rations pour la famille. Paie par mois $13. S'adresser encoignure Orléans et Claiborne.

RODOLPHE GARDERE. Par ordre de A. M. STAFFORD, 30 août—6t Député Maréchal Prévôt

AUX NATIVE GUARDS Et à mes anciens concitoyens en général! ATTENTION!

Venez vous ranger sous le drapeau libéral de l'Union.—$100 ou 160 acres de terre après la guerre, $38 en avance; équipements et armements gratis, paie $13 par mois. Bureau de recrutement, à l'encoignure des rues Esplanade et Amour. A. BERTONNEAU, Officier recruteur. Par ordre du colonel S. H. STAFFORD, 30 août—6t Député maréchal prévôt

Vins fins, Conserves, Fruits, &c.

DEUX CENTS caisses vins blanc et rouge, premières marques;
300 demi et quarts pâtés truffés, sardines, petits-pois, saumon, homards, &c.
100 caisses fruits au jus et à l'eau-de-vie;
Fromages de choix;
25 caisses moutarde française;
15 caisses liqueurs assorties.

A vendre par E. PIAGGIO,
5 août Encoignure Royale et St-Louis

CINQUANTE caisses savon à odeur, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 1er sept 77, rue Tchoupitoulas.